

Le 1^{er} JUIL. 2005 4618

Etablissement classé en 5ème catégorie du type R

Effectif : 50 personnes public.
4 personnel

Raison sociale : ECOLE MATERNELLE CHUTES LAVIE
Adresse : 63 ALLEE PLATANES - 13004 MARSEILLE

<i>références à rappeler</i>	
Procès-verbal de la réunion du : 24 juin 2005	JJ/CSi
Visite du Groupe Technique du : 07/06/05 OBJET : visite périodique et contrôle de l'exécution des prescriptions énoncées dans le PV n°99/286 du 2/4/99	PV N° 2005/6151
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE	Dossier T. 1801

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Bâtiment en rez-de-chaussée construit en traditionnel.

L'école comprend 2 classes et une mezzanine, chacune desservi par deux issues dont une directe sur l'extérieur.

Le chauffage est assuré par des appareils à ventouses.

Il n'y a pas de demi-pension sur place.

DOCUMENTS PRESENTES

Vérification des installations de Gaz par SOCOTEC du 27/09/04.
Vérification des installations électriques par SOCOTEC du 26/11/04.
Vérification de l'installation d'Alarme-Incendie par SPHYNX du 14/09/04.
Vérification extincteurs par GENERAL INCENDIE du 01/09/04.
Vérification installation thermique (chauffage) par ELYO de 08/04.

Le registre de sécurité a été présenté.

PRESCRIPTIONS/OBSERVATIONS

- 1° Réaliser les observations contenues dans les rapports de vérification électrique et gaz.
- 2° Transmettre les documents suivants :
 - 2/1 - La levée de réserve du rapport gaz,
 - 2/2 - la levée de réserve du rapport électricité,
 - 2/3 - l'attestation de solidité à froid de l'escalier extérieur métallique de sortie de la mezzanine.

3° Limiter :

- 3/1 - Le potentiel calorifique entreposé dans le placard mezzanine,
- 3/2 - l'accrochage de guirlande en papier en plafond des salles de classes.

Le Président

Philippe BERGER

NOTIFICATION

Le Maire de Marseille approuve l'avis formulé par la Commission Communale de Sécurité et demande l'exécution des prescriptions énoncées au présent procès-verbal.

Fait à Marseille, le

le 1^{er} JUL 2005

Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur de l'établissement.

Pour le Maire de Marseille
l'Adjoint Délégué

Philippe BERGER